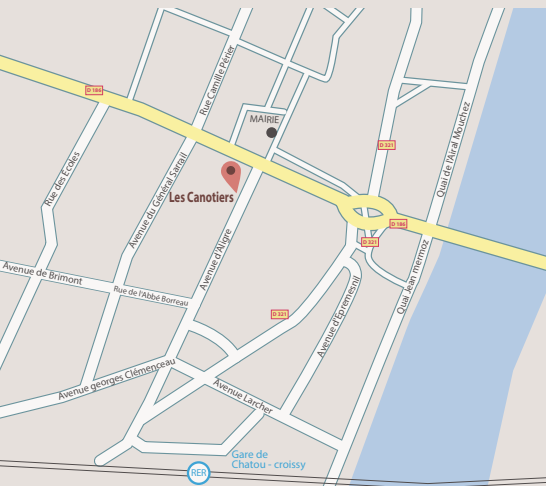




La plateforme est implantée dans le centre ville de Chatou à 50 m de la mairie et 500 m du RER A.

Les Canotiers

6 avenue d'Aligre – 78400 Chatou
Mail : canotiers.secr@amisdelatelier.org
Tél. : 01 39 12 75 10

› Ligne transdev 2,3,4,12,17,20
› Rer A arrêt : Chatou - Croissy

PARTENAIRES



Yvelines
Le Département



ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Centre Hospitalier Théophile Roussel de Montesson, Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye, Réseau de Santé Mentale Nord Yvelines, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) des Yvelines, Conseil Local de Santé Mentale, Pôle Autonomie Territorial Boucle de Seine, Territoire d'action départementale Boucle de Seine, Associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux, Associations tutélares, UNAFAM...

Depuis plus de 50 ans, la Fondation des Amis de l'Atelier, reconnue d'utilité publique, accueille et accompagne 2 800 personnes en situation de handicap mental ou psychique, au sein de ses 76 établissements et services.

Elle s'engage à proposer des réponses personnalisées tout au long des parcours de vie.

La Fondation favorise l'épanouissement et l'autonomie des personnes dans le respect de leurs liens familiaux, de leur identité et de leurs projets.



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Siège : 17, rue de l'Égalité - 92290 Châtenay-Malabry • Tél. : 01 46 29 59 00

Site web : www.fondation-amisdelatelier.org

CHATOU
Yvelines (78)



Les Canotiers

Plateforme de transition
pour personnes en situation de handicap

6 avenue d'Aligre - 78400 Chatou

- › Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) – 30 places
- › Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) – 35 places
- › Centre d'Accueil de Jour (CAJ) - 10 places



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

LES MISSIONS ET DOMAINES D'INTERVENTION

La plateforme est un lieu de transition et de préparation vers un autre mode d'accompagnement spécialisé ou de droit commun en réponse, principalement, aux besoins d'adultes en situation de handicap psychique.

- Les services d'accompagnement (SAVS/SAMSAH) contribuent à la réalisation du projet de vie en favorisant le maintien et la restauration des liens sociaux et professionnels, en amenant vers l'autonomie et en assurant la coordination des différents intervenants.
- Le CAJ est un lieu d'accueil et d'écoute basé sur l'animation d'activités réhabilitantes et socialisantes. Il favorise la vie sociale, soulage les aidants et maintient les liens familiaux.
- La plateforme et ses partenaires s'inscrivent dans une mission spécifique de veille en santé publique qui consiste à aller au devant d'un public plus isolé et éloigné du soin.

La plateforme propose un accueil et un accompagnement qui couvre les domaines suivants : la vie sociale, la vie quotidienne et l'habitat, la vie professionnelle et les activités d'utilité sociale et enfin la santé.



Courant 2019, ouverture d'une Résidence Accueil de 30 logements au Vésinet (78) pour personnes en situation de handicap psychique.

LES PERSONNES ACCUEILLIES ET LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Conditions d'admission

Les critères d'admission sont notamment les suivants :

- une orientation délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) des Yvelines vers un CAJ, SAVS ou SAMSAH,
- la volonté d'être accompagné(e) ou accueilli(e),
- un suivi effectif ou la volonté d'être suivi(e) par un service de psychiatrie,
- un lieu de résidence dans une des communes du territoire d'intervention.

Zone d'intervention

Principalement, la plateforme intervient sur le Territoire d'Action Départementale Boucle de Seine.

Les dossiers d'admission (téléchargeables sur notre site : www.fondation-amisdelatelier.org) seront étudiés en lien avec les différents partenaires et la MDPH.



Les modalités d'accueil et d'accompagnement

L'accompagnement en SAVS/SAMSAH est effectué selon les besoins des personnes sur les plages horaires de 9h à 21h du lundi au vendredi et de 10h à 18h le samedi. Un numéro d'astreinte est à disposition lors de la fermeture des services. L'accompagnement est effectué en milieu ouvert au plus près des personnes.

Les locaux sont ouverts au public de 9h à 17h pour des activités ponctuelles et des rendez-vous avec des membres de l'équipe.

L'accueil au CAJ est proposé du lundi au vendredi entre 9H30 et 16H30, par plage de demi-journée. Il est possible de déjeuner sur place. Les activités ont lieu dans les locaux de la plateforme ou à l'extérieur.